

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
AUTORISEE DE CHAVORNAY
COMMUNE D'ARVIERE EN VALROMEY**

Le 8 avril 2023, les membres de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de Chavornay se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire à la salle des fêtes de Virieu-le-Petit.

131 propriétaires ont été convoqués à cette Assemblée Générale extraordinaire par un courrier du 27 mars 2023. 9 propriétaires sont présents ce-jour.

Avec 47 voix représentées sur 199, le quorum n'est pas atteint ; comme prévu par les statuts de l'AFP et par la convocation adressée aux propriétaires, l'assemblée est reportée d'une heure et délibère sans condition de quorum, la séance est ouverte à 11h20.

- Délibération : Modifications du périmètre de l'AFP

Suite à la création de l'AFP, il est nécessaire d'ajuster le périmètre pour tenir compte des demandes de certains propriétaires et pour rectifier certaines erreurs de délimitation.

Après examen des demandes, le Syndicat propose que les parcelles listées en annexe 2 soient retirées du périmètre, au motif que ces parcelles ne sont pas incluses et ni exploitées dans des parcs de pâturages ou qu'elles sont entretenues et fauchées par des agriculteurs qui ne souhaitent pas qu'elles soient intégrées au périmètre. Ces zones exploitées ne constituent pas un enjeu pour l'AFP car le risque de déprise est très faible. De plus, l'ensemble des parcelles se situent en limite de l'AFP et leur retrait ne crée pas de mitage du périmètre.

Pour les autres parcelles concernées, le Syndicat, dans un souci de respect de l'intérêt général, propose de les laisser dans le périmètre de l'AFP pour ne pas bloquer la valorisation agricole de ces secteurs, pour ne pas créer de mitage dans le périmètre de l'AFP et complexifier la gestion collective.

Ainsi, le Syndicat propose les avis suivants :

- accord de retrait de 88 parcelles du périmètre de l'AFP pour un total de 178 867 m² (soit 17,87 ha).
- refus du retrait de 13 parcelles du périmètre de l'AFP pour un total de 21 413 m² (soit 2.14 ha).

La délibération a été approuvée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Vu et approuvé, **11 MAI 2023**
Bourg-en-Bresse, le
La préfète,
Par délégation de la préfète,
Par délégation du D.D.T.
Le chef de service,
Jean ROYER

Association Foncière Pastorale
de CHAVORNAY

Commune de Arvière en Valromey Arvière en Valromey, le 8 avril 2023

Signé par le Président de séance

Robert SERPOL

01280



Annexe 1 : Carte du périmètre de l'AFP modifié en 2023

